

Tableau de garanties 2019

MA COUVERTURE TEMPORAIRE À L'ÉTRANGER



L'assurance en plus facile.

Vos garanties proposées

En un clin d'œil :

LES FORMULES	EMERGENCY	COMFORT
PLAFOND (global maximum par bénéficiaire et par durée de couverture)	100 000 € dans le monde entier 250 000 € pour une couverture en zone 1  Couverture uniquement en cas d'accident ou d'urgence médicale	200 000 € dans le monde entier 500 000 € pour une couverture en zone 1
GARANTIE FRAIS DE SANTÉ		
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE		
<ul style="list-style-type: none"> › Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International) › Frais de séjour (y compris forfait journalier en France) › Honoraires médicaux et chirurgicaux › Examens, analyses, médicaments › Actes médicaux 	100% des frais réels Accord préalable nécessaire pour tous les soins supérieurs à 2 000 € et orientation vers l'hôpital le mieux adapté (selon la pathologie et les coûts de santé pratiqués par les établissements)	
Hospitalisation pour le traitement de troubles mentaux ou nerveux	80% des frais réels, jusqu'à 30 jours par an	
Chambre privée	Jusqu'à 50 € par jour	
MÉDECINE COURANTE		
Consultations et actes auprès de médecins généralistes ou spécialistes	100% des frais réels, jusqu'à 750 € par an uniquement suite à un accident et urgence médicale et sur présentation du formulaire de remboursement	100% des frais réels
Analyses, examens de laboratoire, actes de radiologie, pharmacie		
Actes d'infirmiers et de kinésithérapeutes (suite à la prise en charge hospitalière par APRIL International)		
Soins dentaires d'urgence	Jusqu'à 400 € par an	
Prothèses dentaires (suite à un accident caractérisé)	Jusqu'à 600 € par an	
Autres prothèses (suite à un accident caractérisé)	Jusqu'à 500 € par an	
Optique : verres et montures ou lentilles (suite à un accident caractérisé)		
PRÉVENTION		
Préservatif	Jusqu'à 20 € par an	
Moyens contraceptifs, vaccins, traitements anti-paludéen sur prescription médicale	Non pris en charge	Jusqu'à 100 € par an

AUTRES GARANTIES	MONTANTS
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
Transport médical, rapatriement sanitaire	100% des frais réels
Rapatriement du corps ou des cendres en cas de décès	
Frais de cercueil	1500 €
Accompagnement du défunt	Billet aller/retour
Traduction de documents légaux ou administratifs	Jusqu'à 500 € par an
Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé pendant plus de 6 jours	Billet aller/retour Frais d'hôtel pendant 10 nuits (maximum 80€/nuit)
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille	Billet aller/retour
Retour anticipé en cas de sinistre au domicile	
Retour anticipé en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle	Billet aller simple
Retour des membres de la famille assurés	
Retour de l'assuré après consolidation dans le pays de destination	
Transmission de messages urgents	100% des frais réels
Retour impossible	80 € par nuit (maximum 5 nuits)
Assistance voyage si perte ou vol d'effets personnels	Avance jusqu'à 1000 €
Frais de recherche et de secours	Jusqu'à 5 000 € par personne et par évènement
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place	Frais d'envoi
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE	
Dommages corporels	Jusqu'à 4 500 000 €
› Dommages matériels et immatériels consécutifs › Dommages locatifs	Jusqu'à 450 000 € par an Dont 90 000 € pour les dommages matériels Franchise absolue de 75 € par sinistre
Dommages matériels causés pendant un stage	Jusqu'à 12000 € par an Franchise absolue de 75 € par sinistre
ASSISTANCE JURIDIQUE	
Honoraires d'avocat à l'étranger	Jusqu'à 3 000 € par évènement
Avance de caution pénale à l'étranger	Jusqu'à 15000 € par évènement
ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE	
Entretiens avec un psychologue	3 entretiens téléphoniques
INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Capital en cas de décès accidentel	10 000 € - Limité aux frais d'obsèques pour les moins de 16 ans
Capital en cas d'invalidité permanente totale ou partielle suite à un accident	Jusqu'à 40 000 € Franchise relative de 20%
ASSURANCE BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
BAGAGES › Perte, vol et destruction totale ou partielle au cours du trajet aller/retour › Vol et destruction totale ou partielle pendant le séjour	1600 € - Limité à 800 € pour les objets précieux
Retard de bagages	Jusqu'à 200 €
Téléphone portable, tablette, smartphone : vol par agression ou à l'arraché	Jusqu'à 500 €
Utilisation frauduleuse de la carte SIM	Frais réels
INCIDENTS DE VOYAGE	
Report de départ (report ou changement de date d'examen)	Remboursement des pénalités de changement de billet d'avion jusqu'à 100 €
Retard d'avion/Annulation	Jusqu'à 300 €
Manquement de correspondance	
INTERRUPTION DE SÉJOUR	
› Remboursement des frais de scolarité de l'année en cours en cas de rapatriement de l'assuré OU › Remboursement des frais de séjour déjà engagés par l'assuré en cas d'interruption de séjour suite à rapatriement de l'assuré	Au prorata temporis dans la limite de 5 000 € Frais réels dans la limite de 250 € par jour avec un maximum de 5 000 €

APRIL International Care

Siège social :

14 rue Gerty Archimède - 75012 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info.expat@april-international.com - www.april-international.com

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 72
Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'orias sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest

CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - FRANCE.

Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Groupama Gan Vie (pour les garanties frais de santé et individuelle), Chubb European Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, report de départ, responsabilité civile vie privée, stages et locative et assurance bagages, incident et interruption de séjour)



L'assurance en plus facile.